ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º II-1070

présenté par
Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard, M. Evrard et M. Pajot

---

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins Protection maladie	0 0	0 877 518 633
TOTAUX	0	877 518 633
SOLDE	-877 518 633	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’Aide Médicale d’État (AME) représentera, cette année, près d’un milliard d’euros de dépenses, en constante augmentation depuis des années.

Cet amendement supprime donc 95 % de l’enveloppe allouée à l’AME (action 02 du programme183) et ne garde que 5 % pour les soins urgents, c’est à dire les soins garantis par l’Article L. 254-1 du Code de l’action sociale et des familles.